

MODIFICATION N° 1
DATÉE DU 21 JUILLET 2020 APPORTÉE AU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉE DU
14 MAI 2020

Fonds indiciel canadien BNI
(Séries Investisseurs et O)
Fonds indiciel américain BNI
(Séries investisseurs, O et R)
Fonds indiciel américain neutre en devises BNI
(Séries Investisseurs et O)
Fonds indiciel international BNI
(Séries Investisseurs, O et R)
Fonds indiciel international neutre en devises BNI
(Séries Investisseurs et O)
Portefeuille privé classes d'actifs multiples BNI
(Séries Conseillers, F, F5 et T5)

(ci-après le « **Fonds** »)

Le prospectus simplifié daté du 14 mai 2020 (le « **prospectus** ») se rapportant au placement des parts des Fonds par Banque Nationale Investissements inc. est par les présentes modifié comme il est indiqué ci-après. À moins d'être par ailleurs définies aux présentes, les expressions utilisées dans la présente modification ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus.

Le prospectus est modifié pour donner avis aux épargnants:

- du changement de gestionnaire de portefeuille pour le Fonds indiciel canadien BNI, le Fonds indiciel américain BNI, le Fonds indiciel américain neutre en devises BNI, le Fonds indiciel international BNI, le Fonds indiciel international neutre en devises BNI et le Portefeuille privé classes d'actifs multiples BNI en date du 1^{er} septembre 2020;

MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROSPECTUS

Le prospectus est par les présentes modifié comme suit:

- a) À la page 14, sous la rubrique « **Modalités d'organisation et de gestion des Fonds BNI** », le texte figurant dans la colonne « **Nom** », sous l'entrée « **Trust Banque Nationale inc.** » de la rubrique « **Gestionnaires de portefeuille** », est modifié pour ajouter le Fonds indiciel canadien BNI, le Fonds indiciel américain BNI, le Fonds indiciel américain neutre en devises BNI, le Fonds indiciel international BNI, le Fonds indiciel international neutre en devises BNI et le Portefeuille privé classes d'actifs multiples BNI à la liste des fonds, en date du 1^{er} septembre 2020.
- b) À la page 14, sous la rubrique « **Modalités d'organisation et de gestion des Fonds BNI** », le texte figurant dans la colonne « **Nom** », sous l'entrée « **Gestion d'actifs FNB Capital inc.** » de la rubrique « **Gestionnaires de portefeuille** », est supprimé en date du 1^{er} septembre 2020.
- c) À la page 224, la ligne « **Gestionnaire de portefeuille** » à la fin du tableau « **Détails du fonds** » pour le Fonds indiciel canadien BNI est supprimée et remplacée en date du 1^{er} septembre 2020, par le suivant :

Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
------------------------------	-----------------------------

- d) À la page 230, la ligne « **Gestionnaire de portefeuille** » à la fin du tableau « **Détails du fonds** » pour le Fonds indiciel américain BNI est supprimée et remplacée en date du 1^{er} septembre 2020, par le suivant :

Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
------------------------------	-----------------------------

- e) À la page 236, la ligne « **Gestionnaire de portefeuille** » à la fin du tableau « **Détails du fonds** » pour le Fonds indiciel américain neutre en devises BNI est supprimée et remplacée en date du 1^{er} septembre 2020, par le suivant :

Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
------------------------------	-----------------------------

- f) À la page 239, la ligne « **Gestionnaire de portefeuille** » à la fin du tableau « **Détails du fonds** » pour le Fonds indiciel international BNI est supprimée et remplacée en date du 1^{er} septembre 2020, par le suivant :

Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
------------------------------	-----------------------------

- g) À la page 245, la ligne « **Gestionnaire de portefeuille** » à la fin du tableau « **Détails du fonds** » pour le Fonds indiciel international neutre en devises BNI est supprimée et remplacée en date du 1^{er} septembre 2020, par le suivant :

Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
------------------------------	-----------------------------

- h) À la page 272, la ligne « **Gestionnaire de portefeuille** » à la fin du tableau « **Détails du fonds** » pour le Portefeuille privé classes d'actifs multiples BNI est supprimée et remplacée en date du 1^{er} septembre 2020, par le suivant :

Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
------------------------------	-----------------------------

QUELS SONT VOS DROITS?

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'organismes de placement collectif, que vous puissiez exercer dans les 2 jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de toute souscription que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre de souscription.

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet également de demander la nullité d'un contrat de souscription de titres d'un organisme de placement collectif et un remboursement, ou des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur l'organisme de placement collectif. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation en valeurs mobilières de la province ou du territoire concerné ou on consultera éventuellement un avocat.